



DELCCAS2024_009

Portant sur la convention Fonds de Solidarité Eau

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 septembre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Fabrice LEPINTE, Président et Président du CCAS.

Nom Prénom Fonction	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
LEPINTE Fabrice <i>Président</i>	X			
BOISNARD Angélique <i>Membre</i>			X	
DUEDAL Lucile <i>Membre</i>	X			
DUEDAL Patrick <i>Conseiller</i>	X			
DHOOGHE Nina <i>Conseillère</i>			X	
GUADÉBOIS Gaël <i>Conseiller</i>	X			
LEMAIRE Magali <i>Conseillère, élue aux affaires sociales</i>			X	
LOEDEC-BERRARD Annick <i>Membre</i>	X			
VALLEE-COSSON Jocelyne <i>Membre</i>			X	

Est nommé secrétaire de séance : Annick LOEDEC-BERRARD

Date de convocation : 10/09/2024

Date d'affichage : 10/09/2024

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres votants : 5

EXPOSE :

Dans le cadre du contrat de délégation du service public d'eau potable délégué à la SEFO, un compte de provision financier a été constitué au profit des usagers du service d'eau potable. Ce dispositif de solidarité permettra de venir en aide aux résidents de la commune en situation de précarité, en prenant en charge une part de leur facture d'eau mais également de porter des actions de communication ou de sensibilisation pour favoriser les économies d'eau potable (atelier de sensibilisation, kit économie d'eau). Un montant annuel de 700€ H.T., calculé sur le nombre d'abonnés de la commune nous est attribué pendant toute la durée du contrat. Pour pouvoir en bénéficier une convention tripartite doit être signée entre la Communauté Urbaine, la SEFO et le CCAS.



République Française
Département des Yvelines
Commune de Goussonville

IL EST PROPOSE AU CONSEIL LA DELIBERATION SUIVANTE :

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de délégation du service public d'eau potable signé entre la Communauté Urbaine et la SEFO,

Vu la convention annexée à la présente délibération

Considérant la nécessité de soutenir les résidents de la commune en situation de précarité,

Considérant l'importance de promouvoir des actions de communication et de sensibilisation pour favoriser les économies d'eau potable,

Considérant que la mise en place d'un compte de provision financier permettra de prendre en charge une partie des factures d'eau des résidents en difficulté et de financer des actions de sensibilisation,

Considérant que le montant annuel attribué à la commune est de 700€ H.T.

Considérant que pour bénéficier de ce montant, une convention tripartite doit être signée entre la Communauté Urbaine, la SEFO et le CCAS

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place d'un compte de provision financier destiné à soutenir les usagers du service d'eau potable de la commune de Goussonville

VALIDE l'utilisation de ce compte pour la prise en charge partielle des factures d'eau des résidents en situation de précarité ainsi que pour la réalisation d'actions de communication et de sensibilisation sur les économies d'eau potable

AUTORISE la signature d'une convention tripartite entre la Communauté Urbaine, la SEFO et le CCAS, afin de bénéficier du montant annuel de 700€ H.T. attribué pendant toute la durée du contrat

CHARGE le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote

POUR : 5

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour extrait, conforme au registre des délibérations

 Le Président,
Fabrice LEPINTE



La secrétaire de séance
Annick LOEDEC-BERRARD

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Publication ou notification du :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication (article R. 421-5 du code de justice administrative).